



Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations destinée à l'Assemblée Générale Ordinaire .

LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE-SEINE

Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions des articles L.512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier au capital de 92 351 194 €

Siège social : Cité de l'Agriculture, Chemin de la Bretèque 76230 Bois-Guillaume.

Siret : 433 786 738

RCS ROUEN

Dont l'Assemblée Générale Ordinaire, **accessible à ses seuls sociétaires**, se tiendra le mardi 24 mars 2015 à 9 heures à la Grange de Bourgoult à HARQUENCY – 27700 LES ANDELYS.

Précise que

Les avis de convocation et de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ont été publiés au BALO du 13 février 2015.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce seront tenus à la disposition des détenteurs du capital au lieu du siège social pendant le délai de quinze jours précédant la date de ladite Assemblée Générale.